



ANNONCES NOUVELLES.

Club de Réforme—F. X. Lemieur.  
 Modes Nouvelles!—Madame Harpe.  
 Hussards Canadiens "Queen's Own"—W. J. Fraser.  
 Vente à l'Encaje—Casey & Cie.  
 Nouvelles Marchandises—Fyfe, Wright & Leitch.  
 Vente à l'Encaje de Terres à Bois par Acte de Faillite—Oct. Lemieux & Cie.  
 Encaje d'Immeuble de Valeur à Fraserville—Oct. Lemieux & Cie.  
 Encaje de Livres Canadiens très rares et précieux—Oct. Lemieux & Cie.  
 Deraillés Nouveautés—Glover, Fry & Cie.



Son Honneur le lieutenant-gouverneur informe les citoyens de la ville et de la province de Québec que Son Excellence le marquis de Lorne, gouverneur-général du Canada, quittera Québec pour l'Angleterre, samedi le 5 novembre courant. A cette occasion, le lieutenant-gouverneur présentera, tant en son nom qu'au nom des habitants de cette province, une adresse exprimant à Son Excellence le gouverneur-général les sentiments d'estime, de respect et d'attachement qu'il a su inspirer.

Le lieutenant-gouverneur invite donc les citoyens à assister à la présentation de cette adresse sur le quai Allan, samedi le 5 novembre courant, à 9 heures du matin.

QUEBEC,

VENDREDI 4 NOV 1881.

LES ELECTIONS.

III

L'opposition se trouve dans cette situation singulière qu'elle est à peu près d'accord avec le gouvernement sur les deux points principaux du programme ministériel. Il faut bien avouer qu'elle n'a peut-être pas salué la réouverture des relations entre la France et le Canada avec autant de spontanéité et d'enthousiasme que si ces relations se fussent renouées sous ses auspices; néanmoins, le patriotisme a prévalu sur le léger dépit d'avoir été devancés, et aujourd'hui tout le monde est d'accord à encourager un mouvement si heureux et si fécond. Sur la question de la vente du chemin et jusque sur le prix à exiger, MM. Chapleau et Mercier sont d'accord: on se rappelle encore la merveilleuse coïncidence qui a frappé le lecteur lors de la double entrevue du rapporteur du *Star* avec l'hon. M. Mercier et avec M. Sénécal au sujet du chemin; il n'y avait pas même une nuance de différence entre le langage de l'un et celui de l'autre.

Il fallait pourtant trouver un point de désaccord. C'est M. Sénécal lui-même qui, sans le vouloir, l'a fourni. On s'en est pris à lui, et l'opposition en peine de sujet de querelle a cru qu'elle tenait enfin sa pomme de discorde.

Sous tous les régimes, les grandes entreprises, particulièrement les grandes entreprises de chemin de fer, sont suspectes à l'opinion et rien n'est plus facile que d'exciter à ce sujet les alarmes du public. Si les trains vont bien et arrivent à l'heure, on se dit que c'est trop de régularité et que, sous cette régularité, doit se cacher un plan bien conçu pour dépouiller les voyageurs. Si les trains déraillent, on crie que ces accidents sont la fidèle image de ce qui se passe au sein de l'administration, où tout n'est que déraillement.

Qu'on se rappelle, par exemple, ce qui s'est passé il y a deux ans sous le régime libéral. Le ministère voulait, un peu contre le désir de M. Joly qui aimait à conserver cette distraction, affermer le chemin de fer du nord à une compagnie qui aurait donné au gouvernement \$225,000, soit l'intérêt de quatre millions et demi à cinq pour cent. Aussitôt, si inattaquables que

fussent les intentions des ministres, on se mit, dans leur camp même, à soupçonner un piège, et, à son grand plaisir, M. Joly vit le chemin revenir à lui.

En recevant le pouvoir des mains de M. Joly, M. Chapleau en a reçu en même temps le chemin de fer. L'exemple de son prédécesseur le détourait du projet de le louer. D'un autre côté, il ne pouvait espérer le vendre du jour au lendemain: il faut du temps pour ces sortes de négociations. Il n'avait qu'un parti à prendre en attendant: remettre l'administration entre les mains d'un homme entendu, entreprenant, dont le devoir n'était pas seulement d'entretenir le chemin en bon état, mais encore de mettre l'entreprise en relief, de lui donner du prestige dans le monde des affaires, au milieu des entreprises concurrentes.

Supposons que cette façon d'entreprendre les choses soit un peu plus coûteuse; elle assure, ne l'oublions pas, un marché plus avantageux, un prix de vente plus élevé: elle augmente la valeur commerciale du chemin.

Ceux de nos compatriotes qui ont de l'expérience dans cette partie ne sont pas communs. De fait, M. Chapleau n'avait pas d'autre choix à faire que celui de M. Sénécal. Les résultats obtenus jusqu'ici ont montré que M. Sénécal avait bien compris son mandat; car notre voie ferrée est sans conteste une des mieux organisées qu'on connaisse et elle est notée haut chez nos voisins.

Quant à M. Sénécal personnellement, l'enquête parlementaire, conduite cependant par des hommes aussi compétents que MM. Joly et Irvine, n'a point révélé un seul fait de nature à incriminer sa gestion, et l'enquête judiciaire qui se poursuit en ce moment constitue jusqu'ici, aux yeux de tout homme impartial, la réhabilitation du passé qu'on lui reprochait.

Au fond, cette querelle que l'opposition fait au gouvernement au sujet des agissements de M. Sénécal, vient de cette maladie du soupçon vague, instinctif, que nous tenons des Français, de cette habitude de dénigrement que rien ne déracine. Il n'y a à peu près qu'un seul de nos compatriotes qui se soit occupé de chemin de fer; c'est bien celui-là qu'il faut perdre, afin, qu'après lui, aucun des nôtres n'ose s'en mêler.

BULLETIN ELECTORAL.

MISSISQUOI.—M. Racicot a relevé le gant que lui jettent ses anciens amis et a posé sa candidature. On sait que dans la crise d'il y a deux ans la conduite de M. Racicot a été particulièrement ferme, indépendante et patriotique. Il a jugé la situation par lui-même et a agi sans même avoir fait connaître à personne sa manière de voir.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter pour nos lecteurs qui ont suivi de près les débats parlementaires, que M. Racicot est un des esprits les plus éminents de notre petit monde parlementaire.

BELLECHASSE.—On parle dans ce comté d'offrir la candidature à M. Cloutier, avocat de talent et l'un des jeunes hommes politiques qui promettent le plus.

QUÉBEC-OUEST.—Une députation a offert la candidature à M. Carbray qui l'a acceptée et promis de faire connaître son programme dans un jour ou deux.

Le *Telegraph* de ce soir dit: "Le *Chronicle* de ce matin parle de M. T. J. Molony, avocat, comme devant être le candidat libéral dans cette division. Nous ne saignons pas que M. Molony ait l'intention d'entrer dans la vie publique maintenant, mais nous devons dire que, sous n'importe quelle couleur il se présenterait, sa position dans le public irlandais et vis-à-vis du public en général en ferait un concurrent sérieux."

MONTMAGNY.—Le candidat libéral qui a été choisi est M. Bernatchez, préfet du comté.

ARGENTVILLE.—M. Owens, conservateur, veut prendre sa revanche de M. Meikle, député libéral sortant.

HOCHELAGA.—L'élection par acclamation de l'hon. M. Beaubien paraît certain.

SAINT-MAURICE.—Le député conservateur sortant, M. Désaulniers, a pour concurrent M. Remington, son ancien adversaire libéral.

INFORMATIONS.

—On se rappelle que le colonel Wright, chef du bureau des statistiques de l'Etat de Massachusetts, a maltraité dans son dernier rapport les Canadiens des Etats-Unis, allant jusqu'à les comparer aux Chinois. On sait aussi que nos compatriotes émigrés, justement indignés de cette partialité injuste, ont demandé et obtenu une enquête contre les représentations calomnieuses du colonel Wright.

Or, cette enquête a eu lieu à Boston lundi, le 24, et, d'après la déclaration même du colonel, elle a pleinement donné raison à nos nationaux que nous félicitons pour avoir su la mener avec autant d'habileté que d'énergie et de patriotisme.

Le colonel Wright, dit le *Travailleur*, remercie les délégués et dit qu'après les avoir entendus, il est persuadé que les informations qu'il a reçues contre les Canadiens, se rapportent à des cas isolés. Il félicite les Canadiens d'avoir eu l'esprit public de défendre leurs droits, et le prochain rapport de son bureau saura rendre justice aux efforts des délégués.

Nous recevons de Boston sur cet incident une intéressante correspondance que l'espace seul nous empêche de publier.

—Il y aura à Toronto, le 22 courant, une convention des conservateurs de la province d'Ontario. Des délégués seront invités à s'y rendre de tous les comtés.

—Le 10 novembre sir Leonard Tilley assistera probablement à l'inauguration de la manufacture de sucre de betterave de Farnham. Plusieurs autres orateurs ont promis de s'y trouver.

—On lit dans la *Minerve*: Aux élections fédérales de 1878, des milliers de libéraux, dégoûtés de leurs chefs et de leur politique, les abandonnèrent pour se rallier aux conservateurs. C'est ce qui nous valut des majorités si considérables dans la plupart des provinces, spécialement dans Ontario que l'on considérait jusque-là comme le boulevard des réformistes.

Nous croyons que le même fait va se répéter aux élections prochaines. De toutes parts nous vient la nouvelle que grand nombre d'hommes qui n'ont pas combattu jusqu'à présent sous notre drapeau vont se rallier franchement à notre parti. Qu'ils soient les bienvenus!

—Un journal nous fournit quelques notes biographiques sur le regretté M. Paul Stevens:

M. Paul Stevens était fils de Joseph Stevens, chevalier de l'ordre de Léopold en Belgique.

M. Stevens vint au Canada vers l'année 1850. Comme littérateur il s'est distingué en peu de temps après son arrivée au pays. Ses talents, son caractère affable, et sa plume facile lui ont attiré une foule d'amis, qui regretteront amèrement la perte qu'ils éprouvent par sa mort.

Auteur des "Fables et Contes populaires," M. Stevens s'est fait une réputation dans le monde littéraire canadien, tandis que ses contributions à la *Revue Canadienne*, à l'*Echo du cabinet de lecture paroissial*, et à la *Patrie* n'ont fait qu'ajouter à son prestige. M. Stevens avait été le secrétaire privé de M. l'abbé Faillon, et quoique étranger de naissance et d'éducation au Canada, ne cessait de faire les louanges de ceux parmi nos compatriotes qui réussissaient à se distinguer. Même durant ses dernières années, quoique souffrant d'une maladie aussi pénible qu'affaiblissante, sa vigueur intellectuelle demeura la même, et nous avons tout lieu d'espérer la publication de mémoires inédits qui rappelleront le souvenir de l'ami honorable et intègre, et du littérateur et journaliste distingué.

—Un journal nous fournit quelques notes biographiques sur le regretté M. Paul Stevens:

M. Paul Stevens était fils de Joseph Stevens, chevalier de l'ordre de Léopold en Belgique.

AFFAIRE SÉNÉCAL-LAURIER.

Audience du 3 avant-midi. Lecture est faite au jury du jugement de la cour d'appel à Québec, annulant le verdict contre M. Sénécal dans la cause de la Compagnie de navigation de Trois-Rivières.

M. Tourville continue sa déposition. D'après les livres il appert que M. Sénécal aurait reçu pour salaire la somme de \$4,000 depuis le 31 décembre 1873 au 31 décembre 1875. Il n'y a rien d'entraîné dans les livres pour sa part avant ces dates-là.

Pour frais de voyage, toujours d'après les livres, il a été payé à M. Sénécal le 1er mai 1868, \$7; le 10 novembre 1869, \$30.45 pour un voyage aux Etats-Unis le 1er mai 1869; \$15 pour un voyage à Troy en juin 1869; \$76 pour un voyage à Ottawa le 18 décembre 1872; \$15 pour un voyage à Québec. Je ne trouve que ces cinq items-là au compte de M. Sénécal pendant dix ans d'administration. J'ai été assez souvent aux Etats-Unis en compagnie de M. Sénécal, une couple de fois par année. Il n'y a rien de marqué dans les livres pour les chevaux de M. Sénécal. Il n'y avait pas d'hôtel à Pierreville. J'étais toujours hébergé chez M. Sénécal lorsque j'allais là. Il n'y a rien de chargé dans les livres pour mes frais de pension. Lorsque M. Sénécal a quitté la compagnie de Pierreville une couple d'années avant la faillite, la compagnie valait environ \$180,000.

J'ai retiré 10 par 100 de commission pour les traites que j'ai signées, les billets que j'ai donnés et endossés. J'ai reçu de la compagnie comme commission en 1870 \$1,500, en 1871 \$2,000, en 1872 \$1,600, en 1873 \$1,000, en 1874 \$1,200, en 1875 \$1,300 et en 1876 \$14. J'ai déposé des argents de la compagnie en mon nom aux banques parce que la compagnie était ma débitrice. Elle m'a dû jusqu'à \$13,000. J'ai reçu \$1,000 par année comme bonus. En référant aux livres j'ai trouvé que le montant perdu dans le procès Beaupré n'avait pas été chargé. Je n'ai jamais été endetté envers la compagnie.

Je ne vois aucune perte sous mon administration ni sous celle de M. Sénécal. L'expédition du bois se faisait très souvent en mon nom. J'ai dit que c'était la faute de M. Sénécal si M. Joly était tombé. Je n'ai jamais dit que le seul moyen de se venger était d'attaquer M. Sénécal. La vengeance n'est pas dans mon caractère. Je n'ai jamais dit ça à M. Kérrouac, marchand de cuir, ni à M. Thomas Wilson. Je ne connais pas de fausses entrées dans les livres de la compagnie de Pierreville. S'il était prouvé que M. Sénécal travaillait sept ou huit heures par jour pour la compagnie, \$2,000 par année n'aurait pas été un salaire extravagant.

M. Sénécal a toujours voyagé en voiture en hiver entre Pierreville et Montréal.

Tous les ans, un état des affaires de la société était soumis aux directeurs. Je ne puis produire un état des finances de la compagnie soumis à l'assemblée des actionnaires le 8 février 1876. Cet état comprenait les opérations de la compagnie depuis le 31 décembre 1872 jusqu'au 31 décembre 1875. M. Sénécal n'a jamais produit des comptes pour frais de voyage.

Il ne demandait rien, parce qu'il était toujours endetté envers la compagnie. M. Sénécal ne pouvait obtenir de l'acompte sur les billets de la compagnie sans ma signature et celle de M. Adolphe Roy. J'ai souffert des pertes pour les billets que j'ai donnés à la compagnie. Au moment de la faillite j'avais mon nom engagé pour \$150,000.

J'ai fait beaucoup de déboursés pour la compagnie sans en avoir les fonds.

M. Sénécal avait expédié en mon nom à MM. Gleeson et Bond, de Troy, du bois au montant de \$11,000. Ce bois a été relevé pour une dette de M. Sénécal, et la compagnie s'est trouvée la perdre. Ce montant a été chargé à M. Sénécal. En revisant les livres je constate que le billet de \$5,000 donné par M. Sénécal avant sa faillite a été enté.

Il n'est pas entré comme payé dans la caisse.

Nous avons balancé les livres après la faillite de M. Sénécal, il y avait un déficit de \$10,725. Ce déficit a été chargé à M. Sénécal le 10 novembre 1869.

La cour s'ajourne à midi jusqu'à 1.30 pour permettre au témoin de trouver un état des affaires de la compagnie de Pierreville depuis 1872 jusqu'à 1875.

LE SAINT PÈRE.

Evêché de Chicoutimi, 31 oct. 1881.  
 M. le rédacteur de l'*Événement*,

Veuillez publier la réponse ci-jointe que, par S. E. Monseigneur le Cardinal Jacobini, Sa Sainteté Léon XIII a daigné faire à l'adresse qui lui a été présentée, il y a quelque temps déjà, par Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Chicoutimi.

Agréé, monsieur le rédacteur, etc.  
 THOM. ROBERGE, Ptre.,  
 Secrétaire.  
 Illustrissime Seigneur,  
 Votre très illustre Seigneurie a noble-

ment exprimé, tant en son nom qu'au nom de son clergé et en celui des fidèles de son diocèse, dans une adresse spéciale au Saint Père, les sentiments de sainte indignation dont son âme est transportée, en protestant contre les insultes sacrilèges faites aux restes mortels de son glorieux prédécesseur de vénérée mémoire contre le Siège Apostolique et le Pontificat Romain. Votre Seigneurie se déclare, Elle et son troupeau, d'autant plus attachée à la Personne du Saint Père et soumise à sa suprême autorité, que la guerre suscitée par ses implacables ennemis, est plus acharnée.

Ces vives protestations sont très agréables au St. Père, elles adoucissent la douleur profonde produite en son âme par de tels excès.

En retour et par une reconnaissance particulière Sa Sainteté donne de tout cœur à Votre Illustrissime Seigneurie, à votre clergé et à vos fidèles, la bénédiction apostolique.

Heureux d'être auprès de Votre Très Illustre Seigneurie, l'interprète du Saint Père, je la prie de vouloir bien agréer en même temps, les sentiments les plus distingués de mon estime.

Le très affectueux serviteur de Votre Illustrissime Seigneurie.  
 (Signé) L. CARDINAL JACOBINI.

Mgr. DOMINIQUE RACINE,  
 Evêque de Chicoutimi.  
 Rome, le 19 septembre 1881.

AFFAIRES MUNICIPALES.

Le comité des finances s'est réuni hier soir. On a pris en considération la demande d'exemption de taxes pendant une période de vingt années, faite par MM. Chs. T. Côté & Cie. qui ont l'intention d'ouvrir à Québec une grande manufacture d'instruments aratoires. Il a été décidé qu'on recommanderait au conseil d'accorder à la dite compagnie une exemption de taxes pendant dix ans seulement, à la condition que deux ans après avoir commencé ses opérations elle n'emploie pas moins de cinquante ouvriers.

La demande d'argent faite par le comité des chemins pour faire reconstruire l'escalier en bas de la côte Ste. Geneviève a été laissée de côté pour le moment.

Il a été donné lecture d'un projet de règlement sur les taxes à être imposées aux compagnies de téléphone et aux agents de telles compagnies. Le chiffre de ces taxes n'est pas fixé, mais il est probable qu'il sera de \$800.

On a lu une communication de l'avocat de la corporation, M. Baillairgé, à qui on avait demandé son opinion à propos du jugement rendu contre la corporation dans la cause de Renaud en recouvrement de la taxe spéciale de 5 cts. dans la piastre. M. Baillairgé est d'avis que la corporation ferait mieux de rembourser tous les contribuables qui ont payé cette taxe et de ne pas en appeler du jugement de la cour.

M. le maire a touché un mot au comité de son projet de conversion de la dette de la cité. Il aurait beaucoup désiré qu'un comité fût nommé immédiatement et investi de pleins pouvoirs; mais cette manière de procéder a semblé un peu trop expéditive aux membres du comité qui ont décidé d'attendre pour faire rapport au conseil, que les avocats qui ont été consultés aient donné leur opinion sur la légalité de la conversion d'une certaine partie de la dette.

Le projet en question se résume à peu près à ceci: Nomination d'un comité chargé de faire les démarches nécessaires pour assurer l'emprunt requis, tel comité devant être muni de pleins pouvoirs pour opérer la transaction et la corporation devant faire passer à la prochaine session de la législature une loi d'après laquelle les porteurs d'une certaine classe de débiteures placées en Angleterre seraient forcés de reprendre leur argent avant échéance.

Le maire dit qu'il est certain de pouvoir se procurer la somme nécessaire à 5.35 pour cent.

Reste à savoir si l'on peut ainsi forcer, même par une législation spéciale à cet effet, les porteurs de débiteures portant 6 et 7 pour cent d'intérêt d'accepter leur argent avant échéance, à un intérêt de 5 ou 5.30 pour cent. D'aucuns considèrent la chose comme impraticable.

M. le maire n'a soumis d'ailleurs aucun rapport écrit.  
 La question a été ajournée à jeudi prochain.

ÉCROU DE LA PRISON.—Il y avait dans la prison du district, le 1er novembre, 87 détenus dont 23 femmes.

A TRAVERS LA VILLE.

CONSEIL MUNICIPAL.—Il y aura ce soir réunion hebdomadaire des membres de ce conseil.

CONSEIL DES ARTS ET MANUFACTURES.—La dernière réunion du Conseil des arts et manufactures a eu lieu en cette ville, hier après midi.

CONCOURS DE TIR.—Nous attirons l'attention de ceux de nos lecteurs que cela peut concerner, sur l'annonce des nusards canadiens "Queen's Own."

MUSICAL.—M. J. B. Pâquet a été nommé organisateur de la Congrégation de la Haute-Ville, en remplacement de M. Daniel Dussault qui est maintenant organisateur à Lotbinière.

LES RECETTES DE LA CITÉ.—Il a été perçu lundi au bureau du trésorier de la cité, pour cotisations, taxes de Paquet, etc., la somme de \$10,000.

La recette de mercredi a été d'environ \$14,000 et celle d'hier de \$9,000.

Les recettes quotidiennes de la corporation seraient cependant plus élevées encore, si tous les propriétaires donnaient aux cotiseurs des renseignements précis sur les revenus de leurs maisons, et si les contribuables qui possèdent chevaux et voitures, des vaches, etc., l'avaient franchement et honnêtement.

BONNE RÉCOMPENSE.—Le chef de police Vohl a reçu ces jours-ci de Londres, une lettre l'informant qu'une peinture à l'huile de neuf pieds sur sept et représentant un boeuf aux pieds duquel sont couchés une vache et un veau, a été enlevée de son cadre à l'aide d'un canif, pendant un incendie qui a eu lieu à Londres le 14 septembre dernier.

POURSUITE EN DOMMAGES.—La corporation vient d'être condamnée à cent piastres de dommages plus les frais de l'action, sur la poursuite de M. Laurent Leclerc, rue St. Paul.

ARRESTATION.—Deux individus faisant partie de la bande de vauriens de Sney et de p'titral Laroche, ont été arrêtés hier.

MORT VIOLENTE.—Un cheval de prix appartenant au charretier Hennessey, s'est abattu hier à l'angle des rues du Palais et McMahon, après avoir fait quelques écarts, et est mort sur place.

TENTATIVE DE MEURTRE.—Vers une heure hier matin, le constable Beaulieu longeait le mur qui borde la rue Réal, quand tout-à-coup il entendit une détonation à la tête de l'escalier de la côte Ste. Geneviève et en même temps une balle vint s'aplatir contre le mur.

TIR AU CANON.—Comme nous l'avons rapporté dans notre dernier numéro, un détachement de la compagnie No. 2 de l'artillerie de garnison est allé hier faire les exercices annuels de tir à la cible, sur l'île d'Orléans.

Le lieutenant Lessard a fait le plus grand nombre de points. Vient en second lieu le capt. Boulanger, puis l'artilleur Bédard.

Le lieutenant Lessard a fait le plus grand nombre de points. Vient en second lieu le capt. Boulanger, puis l'artilleur Bédard. Dans le but d'encourager leurs hommes et de créer parmi eux de l'émulation, les officiers n'ont pas voulu toucher les prix qu'ils avaient remportés et les ont laissés au contraire à leurs hommes.

Le prix consiste en une décoration d'argent formée de deux canons en croix surmontés de la couronne impériale et entourés d'une guirlande de feuilles d'ébène au bas de laquelle est un castor.

Le détachement avait apporté le drapeau qu'il a acheté avec l'argent gagné l'an dernier dans un concours de tir avec la compagnie No. 1 de l'artillerie de garnison.

NOUVELLES MARITIMES.—Le nombre de vaisseaux d'outre-mer enregistrés à la douane jusqu'à cette date, est de 691.

Une dépêche reçue par le département de la marine et des pêcheries à Québec, mande que la Canadienne s'est échouée hier, vers deux heures du matin, sur les récifs de l'île Blanche.

On mande de St. Jean de Terre-Neuve, que la goélette Hélène a péri corps et biens à la baie Notre-Dame, pendant une tempête. Huit hommes, deux femmes et cinq enfants qui étaient à bord, n'ont pas reparus.

EMULSION DE PUTTNER. Nous attirons spécialement l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de l'Emulsion de Puttner, qui paraît dans nos colonnes et qui jouit de la plus grande réputation médicale dans le public et parmi les médecins.

JOSEPH DONATI Horloger et Bijoutier, 158, rue et faubourg St. Jean, et 241, rue St. Paul, en face la gare du Palais.

Grande Réduction à la Feuille d'Erable. Tous les nouveaux Chapeaux, les nouveaux Parasols et en tout cas, Fleurs, Dentelles, Rubans, gants, Broches à Robes, Serges, Soieries, Garnitures de toutes espèces.

EMULSION DE PUTTNER. Pour toutes les maladies telles que scrofules épuisement nerveux, anxiété mentale, fatigue du cerveau, affection des bronches et de la gorge, consommation, asthme, coqueluche, maladies des femmes et de enfants et beaucoup d'autres, pour lesquelles l'huile de foie de morue et les hypophosphites sont hautement et justement appréciées.

LA TOUX, UN RHUME OU LE MAL DE GORGE doivent être arrêtés dans leur progrès. La négligence amène fréquemment une maladie de pomons incurable ou la consommation.

VENTES PAR LE SHERIF. —La Société de Prêts et Placements de Québec contre John McCreedy — Un lot de terre situé à St. Charles de Sillery, avec la maison et autres bâtiments dessus construits.

MARCHE MONÉTAIRE. New-York, 10 hs., 4 novembre 1881. Premières cotes Echange Sterling 3 jours 4.84; cinquante jours 4.84; Greenbacks, 1.

MARCHE DE QUÉBEC. Québec, 4 novembre 1881. Cof., 1ère qualité, par 100 lbs. \$ 9 00 à 10 00. 2me do do 8 00 à 8 50. 3me do do 6 00 à 6 00.

ACTIONS DE BANQUE, ETC. 3 novembre, 1 hr. P. M.

ACTIONS. Banque Montréal \$200 4 000 2 04 1891. Marchands 100 3 128 128. Commerce 50 4 141 141.

PRODUITS EN GROS DE MONTREAL 3 novembre 1881. FLEUR.—Extra Supérieure, \$6.25 à \$6.30. Extra Supérieure, \$6.20 à \$6.25.

HEURE DE LA MAREE HAUTE A QUEBEC. Octobre. Matin. Soir. Lundi 12 13 12 52. Mardi 1 1 2 2 16.

L'HUILE ASTRALE DE PRATT. Si vous désirez obtenir une lumière forte et brillante et ne produisant pas de fumée ou autres inconvénients inhérents à l'huile de charbon nous vous recommandons l'usage de l'huile Astrale de Pratt.

DECES. Le 3 du courant, à l'âge de 13 ans et 2 mois, Henri Gobeil, fils de M. Edouard Gobeil, ébéniste.

Annouces Nouvelles. Club de Réform. Il y aura CE SOIR, à 7 1/2 heures, une assemblée générale des membres du Club de Réforme.

Hussards Canadiens "Queen's Own". Le troisième concours annuel de l'Association des Carabiniers de la Cavalerie de Québec aura lieu sur les Battures de Beauport.

Modes! Nouveautés! MADAME HARPE (Autrefois Mlle EMILIE DROLET). A l'honneur d'informer ses anciennes pratiques et le public en général, qu'elle vient d'ouvrir au

Librairie A. T. Garant. No. 17 et 19, rue St. Jean, H.-V., Porte voisine de la Banque d'Epargnes.

Société de Colonisation DE TEMPERANCE BUREAU PRINCIPAL: 114 rue King, Ouest TORONTO.

Territoire du Nord-Ouest. \$2 00 L'ACRE SEULEMENT payable par versements en dix ans.

Deux Grands Concerts PAR LES TROUBADOURS DE L'Université de Frisk NASHVILLE, TENN. 1871 (Troupe originelle) 1881

Mardi et Mercredi Soirs. Les 8 et 9 Novembre. Admission... 50 cents. Sièges réservés... 75.

Annouces Nouvelles. VENTE A L'ENCAN. Par CASEY & CIE. Un bon lot de Meubles et Effets neufs et de seconde main sera vendu par encan.

Vente à l'Encan de Terres à Bois par Acte de Faillite. Par OCTAVE LEMIEUX & CIE. Dans l'affaire de W. BAKER.

Vendredi, 11 Novembre. Au Bureau de R. H. WURTELE, 6cr., 73, rue St. Pierre, Basse-Ville.

Encan d'Immeuble de Valeur à Fraserville. Par OCTAVE LEMIEUX & CIE. Mardi, 8 Novembre.

Encan de Livres Canadiens très rares et précieux. Par OCTAVE LEMIEUX & CIE. Mercredi, le 9 Novembre.

Agents demandés immédiatement et partout. Pour le placement d'un journal de luxe et objets d'Étrennes.

Librairie A. O. Raymond. LIBRAIRIE du BON MARCHÉ "VIVRE ET LAISSER VIVRE" No. 46, rue la Fabrique, Haute-Ville.

**TELEGRAPHIE GENERALE**

Paris, 3.—Le Times de Londres a publié dernièrement une longue lettre d'un correspondant militaire au sujet de l'épreuve que la guerre d'Afrique fait subir en ce moment à l'organisation militaire française. Ce correspondant fait observer tout d'abord que la nouvelle organisation a été conçue entièrement ou presque entièrement au point de vue d'une guerre en Europe; il croit qu'elle est parfaitement adaptée à ce but, mais il doute qu'elle réponde aux besoins d'une grande guerre dans les colonies, parce que les réserves sont censées ne devoir être appelées qu'en cas d'hostilité en Europe. Les Français, dit-il, sont donc à peu près dans la même situation que nous lorsque, tout récemment, nous avons cherché à soutenir en même temps deux guerres coloniales avec les seules ressources que nous fournissait l'effectif sous les drapeaux. L'état actuel des affaires en France mérite donc que nos autorités militaires l'étudient avec le plus grand intérêt.

On dit que le prince de Galles a demandé à M. Gambetta s'il avait vu M. de Bismark. M. Gambetta aurait affirmé ne pas l'avoir vu, et que sa récente visite en Allemagne était la troisième qu'il y faisait *incognito*.

M. Gambetta a tous les jours des entrevues avec les hommes politiques, afin d'être prêt à présenter le nouveau cabinet à la chambre après le débat sur la question tunisienne, peut-être dans une semaine.

M. Brissson, vice-président de la chambre des députés, a été élu aujourd'hui président de la chambre.

Le traité de commerce franco-italien a été signé.

Londres, 3.—Le correspondant berlinois du Times dit : "Les fermes partisans du prince de Bismark au nouveau reichstag ne formeront pas plus d'un tiers de toute la chambre, et avec le reste il devra négocier et manœuvrer plus savamment que jamais s'il persiste dans l'exécution de ses projets économiques."

Le Freeman's Journal annonce que dans la journée de dimanche M. Parnell a éprouvé soudainement des spasmes violents qui l'ont fait souffrir pendant plusieurs heures.

Le rédacteur du Freeman's Journal, en publiant la lettre de M. Parnell, a dit qu'il était forcé d'en omettre certaines parties pour ne pas s'exposer à des poursuites.

On mande de Paris, que les journaux français sont très satisfaits du résultat des élections allemandes en Alsace-Lorraine. Les autonomistes de ces provinces restées françaises possédaient plusieurs sièges dans l'ancien Reichstag. Ces sièges viennent de leur être enlevés complètement par les partisans de la protestation.

Les branches de la ligue des femmes protestent contre la conduite des autorités à leur égard.

Dublin, 3.—Un fermier tenancier du nom de Doherty a été tué d'un coup de feu hier, dans sa maison, à Carrigan. On a fait deux arrestations.

Limerick, 3.—Les constables sont maintenant munis de revolvers au lieu de bâtons.

St. Pétersbourg, 3.—On dit que le gouvernement russe considère l'entrevue de l'empereur d'Autriche avec le roi d'Italie comme le résultat pur et simple des intrigues de Bismark, et comme n'étant, au moins pour le présent, dirigée que contre la France.

Cinq prisonniers politiques qui ont subi leur procès la semaine dernière, ont été condamnés à des termes d'emprisonnement variant entre quatre et dix ans.

Les nihilistes menacent d'empêcher le couronnement du czar, à moins que celui-ci ne leur fasse certaines concessions.

Vienne, 3.—La Correspondance politique publie une lettre semi-officielle de Berlin assurant que les membres de l'ancien parti du centre du reichstag vont devenir les soutiens dévoués du prince de Bismark au moment où le Vatican éprouve des craintes très sérieuses.

Les inondations causent des dommages considérables dans plusieurs parties de l'Autriche.

On dit que le roi et la reine d'Espagne visiteront Vienne en janvier.

Rome, 3.—Pendant le consistoire secret que vient de tenir Léon XIII, il s'est exprimé avec une chaleur inaccoutumée. Il a fortement censuré l'empereur François-Joseph pour avoir reçu le roi Humbert. Il a ajouté qu'une tentative devait être faite pour enlever le joug qui pèse sur l'Eglise.

Madrid, 3.—Trois cents démocrates qui se sont ralliés récemment à la dy-

nastie ont donné dimanche un banquet. Ils ont bu à l'alliance de la démocratie avec la monarchie sous l'égide de la liberté. M. Moret et le général Prien-dergast y Gordon, le nouveau gouverneur de Cuba, ont fait l'éloge du roi et ont soulevé des tonnerres d'applaudissements.

Abbeyville, Caroline du Sud, 3.—Jeff, Davis, accusé du meurtre de George Franklin et de sa sœur, a été finalement acquitté, après plusieurs procès. Le jour de son exécution a été fixé quatre fois; il a obtenu neuf fois un répit, et deux fois il est monté sur l'échafaud et a eu la corde mise autour du cou.

**COUR CRIMINELLE.**

Le procès de Joseph Fortier, accusé d'avoir volé une valise et son contenu le 26 octobre dernier, à bord du vapeur Montréal, s'est instruit hier matin.

M. Mathew Hearn, qui défendait l'accusé, a prétendu que dans l'état d'ivresse où il se trouvait alors, le prisonnier a pu se tromper et prendre une autre valise pour la sienne propre.

Après délibération, les jurés ont rapporté un verdict de "coupable de larcin," et Fortier a été condamné séance tenante à deux ans de pénitencier.

La cause de Mohr, convaincu d'avoir obstrué la voie publique en y plaçant des poteaux de téléphone, a été renvoyée au prochain terme. Le juge a exprimé l'espoir que d'ici là les parties en viendraient à une entente.

Lorsque le prisonnier Moore, convaincu d'homicide involontaire, a été amené à la barre pour recevoir sa sentence, son avocat M. O'Farrell a fait motion pour que la sentence ne fût pas rendue, attendu que les cruautés allégués dans le procès ont été commises en mer, tandis que le défunt est mort sur la terre ferme au Canada.

La cour a réservé sa décision, et la question sera soumise à la considération des juges de la Cour d'Appel qui siègent en décembre prochain.

Le terme a alors été déclaré clos.

**FAITS DIVERS.**

**VOL EFFRONTÉ.**—Un coquin qui évidemment n'en est pas à son coup d'essai, s'est introduit dans la nuit d'hier dans une maison de pension de la côte du Passage, à Lévis. Il a réussi à visiter sans éveiller personne, plusieurs chambres à coucher dans lesquelles dormaient des cultivateurs, à qui il a enlevé collectivement la somme de \$115. L'un des dormeurs portait sous sa chemise une somme de \$549 que l'effronté filon a tenté de lui enlever. En ce moment le cultivateur s'est éveillé et en un clin d'œil toute la maison était sur pied pour donner la chasse au voleur qui avait décampé à la première alerte. La police fait des recherches.

**PÉNIBLE ACCIDENT.**—L'unique enfant d'un charretier de St. Lambert, nommé Joseph Leclerc, est mort avant-hier des suites de brûlures atroces qu'il avait reçues en tombant sur un poêle.

**ARRÊTÉ.**—On mande de Montréal, qu'un Québécois, Isaac Laroche, âgé de 22 ans, a été empoigné par le constable Royer vers midi et demi, hier, pendant qu'il essayait de vendre une pièce d'étoffe qu'il est soupçonné d'avoir volée dans un magasin de la rue St. Paul.

**UNE SIRÈNE.**—Nous lisons dans le Courier Journal, de New-York :

"L'arrivée d'une sirène authentique dans notre port est la sensation du jour. Cet être moitié femme moitié poisson a été apporté de Panama par le steamer Netley Abbey. C'est un être indigène qui l'a capturé dans la baie d'Aspinwall, il y a deux mois, pendant une violente bourrasque. M. Groch, surintendant de la Boston Ice Company à Panama, a fait faire don de la sirène au capitaine Home, de l'Abbey, qui l'a courtoisement exhibée à beaucoup de savants et même d'ignorants. Cette merveille des profondeurs est en parfait état de conservation. La tête et le corps d'une femme sont très distinctement marqués. La forme du visage, les cheveux, les bras et la poitrine sont exactement ceux de la femme. Les cheveux sont d'un blond pâle et ont plusieurs pouces de long. Les bras se terminent par des espèces de pattes pareilles aux serres de l'aigle. De la ceinture en haut, le corps est tout à fait celui de la femme, et de la ceinture en bas c'est celui du mulot commun de nos eaux, avec ses écailles, ses nageoires et sa queue. Tous les vieux pêcheurs, amateurs ou de profession, avouent n'avoir jamais vu semblable poisson. Les savants qui l'ont vu sont sens dessus

dessous, et déclarent que si la sirène est une créature fabuleuse l'histoire naturelle l'offre pas de classification où l'on puisse ranger cet étrange animal."

**REMEDÉ SANS PAREIL.**—Une grande joie a envahi la maison de Mme. Harrigan, No. 172 de la 132<sup>e</sup> rue Est, New-York, quand son petit garçon qui avait été condamné par les médecins comme incurable d'un rhumatisme inflammatoire, a été guéri radicalement par une simple bouteille de l'Huile St. Jacob dont lui avait fait présent un ami.

**DROLE.**—Le bohème D... qui fait de la peinture chaque fois qu'il a besoin d'un louis pour dîner (besoin d'autant plus impérieux qu'il déjeune rarement), a fait le portrait du vieil aveugle de la place Moncey.

Et, comme il ne sait pas quel titre il donnera au "tableau", son copain G... pour lui venir en aide, écrit sous le portrait du quinzain-vingt : "Point de vue !"

**HUILE ST-JACOB**  
RUE DU COMMERCE

**LE GRAND REMEDE ALLEMAND POUR RHUMATISME.**

La Névralgie, Sciatique, Lumbago, le Mal de Reins, Douleurs de l'Estomac, la Goutte, l'Esquinancie, l'Inflammation du Goussier, Entorses et foulures, Brûlures, Echaudements, Douleurs générales du Corps, et pour le Mal de Dents, d'Oreilles, pour Pieds et Oreilles Glacés, et pour toutes autres Douleurs et Maux.

Aucune préparation sur la terre est égale à l'Huile St. Jacob comme remède externe sain, certain, simple et bon marché. L'essai coûte peu, seulement la petite somme de 50 cents, et tous ceux souffrants de douleurs peuvent avoir une preuve positive du mérite que cette médecine réclame.

Les directions sont publiées dans onze langues différentes.

Vendue Par Tous Les Droguistes Et Commerçants De Médecines.

**A. VOGELER & CIE.**  
Baltimore, Md., U. S. A.  
10 octobre 1881.

**DERNIÈRES NOUVEAUTÉS**  
PAR LE  
"POLYNESIAN"

Justement ouvert :—Une grande variété d'Étoffes de fantaisie et dans les derniers goûts pour compléter nos importations d'hiver.

Tous les départements sont maintenant remplis des dernières nouveautés de la saison.

Une attention toute spéciale est attirée sur les marchandises suivantes, savoir :

Manteaux, Chapeaux, Étoffes à Robes, Velours noirs et de couleurs, Satins Rhodaménois, noirs et de couleurs, Velours en Soie noirs et de couleurs, Pluches en Soie, Rubans, Dentelle, Pliés en Lisse et en Tulle, Corsets, Nuages, Châles et Fichus en Laine dans les derniers tricotés, Étoffes à Manteaux dans les derniers goûts.

**GLOVER, FRY & CIE.**  
Québec, 19 octobre 1881.

**HIPPOCRATE.**

Hippocrate a dit que, s'il y a un traitement rationnel pour les maladies de la poitrine, c'est à la chute des feuilles qu'il faut surtout le mettre en œuvre, et le continuer pendant l'hiver.

Le SOTHERION a fait ses preuves et est proclamé par tous ceux qui en ont fait usage, le remède le plus puissant et le plus efficace pour la guérison des voies respiratoires, telles que Bronchites, Asthme, Consumption, Toux, Insomnie, Faiblesse de constitution, etc. Vous qui souffrez, faites usage du Sotherion et vous recouvrirez la santé.

En vente dans toutes les pharmacies.  
Québec, 7 octobre 1881—1m

**A LOUER**

Deux Cottages, bien finis, à la barrière de la rue St. Valier, chemin de la Petite Rivière, à proximité du chemin de fer urbain. Aussi deux hauts de maison, même localité.

A. J. AUGER.  
No. 105, rue St. Pierre.  
Québec, 10 juin 1881.

**Commis demandés.**

On demande DEUX COMMIS pour le commerce de Marchandises Sèches.

S'adresser No. 21, RUE NOTRE-DAME, Basse-Ville.  
Québec, 26 octobre 1881.

**Leçons de Musique.**

**MADAME J. B. BELLEAU** a l'honneur d'informer les familles, qu'elle est prête à donner des leçons de piano au plus bas prix possible.

S'adresser :  
No. 15, RUE ST. JOSEPH, St. Roch.  
Québec, 22 octobre 1881—1m

**Nouvelles Marchandises !**

Nous attirons l'attention sur notre assortiment de Laines écossaises, comprenant Camisoles, Caleçons, Bas, etc., venant directement des meilleurs manufacturiers d'Écosse. Ces articles sont marqués à de très bas prix.

Châles, Nuages, Vestes de Laine, Jerseys, Robes et Vestes en Laine pour Enfants, et un assortiment général d'Articles de fantaisie en Laine.

Couvreurs de toutes grandeurs et de tous prix, Flanelles blanches, de couleurs et de fantaisie, à plus bas prix que l'année dernière.

Nous venons de recevoir un grand assortiment de Corsets, parmi lesquels nous désirons faire remarquer le Corset flexible du Dr Warner et le Corset La Contour.

Dans le département des Messieurs, nous avons un magnifique assortiment de Drap uni et moutonné, Chemises de Flanelles, Cravattes, Scarfs, Mouchoirs, Collets, Poinçets, Gants de Drap, Bretelles, etc.

Pour Articles de Dentil, ce département est très complet, et comprend Serges, Cashmère, Mérino Français, Cordé Français, Lustres, Crêpe de toute largeur.

**FIFE, WRIGHT & LEITCH**  
IMPORTATEURS DE  
**Marchandises Sèches**  
COIN DES  
*Rues la Fabrique et Ste. Famille.*  
Québec, 27 octobre 1881.

**B. HOUDE & Cie.**  
MARCHANDS DE TABAC  
En gros et en détail  
328, rue et faubourg St. Jean

Les sous-signés ont le plaisir d'informer leurs pratiques et le public en général qu'ils viennent de transporter leur assortiment dans le nouveau magasin qu'ils ont fait restaurer à neuf, porte voisine Ouest de leur ancien poste.

Les sous-signés profitent de cette occasion pour adresser leurs plus sincères remerciements à leurs amis et au public pour l'encouragement constant qu'ils en ont reçu, avec la confiance qu'on voudra bien le leur continuer, leur assurant d'avance que rien ne sera épargné pour leur donner la plus grande satisfaction possible.

**B. HOUDE & CIE.**  
Marchands Importateurs de Tabac,  
3.8, rue St. Jean

**Manufacture de Tabac.**

La Manufacture de Tabac qui soussignée a été reconstruite et considérablement augmentée au poste occupé avant l'incendie du 8 juin dernier.

Coin des rues Richelieu et Ste. Claire.

Les améliorations extraordinaires qui ont été apportées à cette nouvelle construction comme manufacture de tabac, permet au soussigné de remplir un surplus de commandes de manière à approvisionner et satisfaire le double de sa clientèle dans cette branche de commerce.

La variété et la qualité supérieure des tabacs manufacturés dans cette fabrique sont des plus complètes.

**B. HOUDE,**  
Manufacturier,  
Coin des rues Richelieu et Ste. Claire.  
Québec, 22 octobre 1881—1m

**Nouvelle Librairie de St. Roch.**

**A. F. E. DARVEAU**  
151, rue St. Joseph, St. Roch  
(VIS-A-VIS LE PRESBYTÈRE.)

Les merveilles de l'orfèvrerie..... \$0 60  
" " la sculpture..... 0 60  
" " la locomotion..... 0 60  
" " la peinture..... 0 60  
" " la chimie..... 0 60  
" " fleuves et des rivières..... 0 60  
" " l'art-Litéraire..... 0 60  
" " la force et de l'adresse..... 0 60  
" " la gravure..... 0 60  
" " la céramique..... 0 60  
" " la photographie..... 0 60

Voyages aux sept merveilles du monde..... 0 60  
Les chemins de fer..... 0 60  
L'électricité..... 0 60  
Le fond de la mer..... 0 60  
Le téléphone et le phonographe..... 0 60  
Les grandes pêches..... 0 60  
Les machines..... 0 60  
Les chiosses..... 0 60  
L'intelligence des animaux..... 0 60  
Le magnétisme..... 0 60

Aussi—Les œuvres complètes des auteurs suivants à dix centimes le volume :

Le Sage, Sterne, Beaumarchais, Cornier, Molière, Goethe, De Maistre, Mirabeau, Boileau, Salluste, Pascal, Fénelon, La Bruyère, Sévigné, Gresset, Chamfort, Horace, Desmoulins, Plutarque, Corneille, Racine, Cicéron, Tacite, Shakespeare, Homère, Bossuet, Virgile, Le Tasse, Malthus, Ovide, Gilbert, Perreault, etc.  
Québec, 27 octobre 1881.

**HUITRES !**  
**HUITRES !**  
**100 quarts Caraquettes**  
**100 " Malpeques**

A VENDRE  
*Au quart ou au cent*  
CHEZ  
**A. TOUSSAINT**  
ET  
**TOUSSAINT & FRÈRE**  
N. B.—Nous recevons par le prochain steamer Parisien, un lot de marchandises de Bordeaux, comprenant Fruits de toutes sortes, Fromage, etc. Aussi—Quelques poignées de Vins Français,  
Québec, 28 octobre 1881.

**SOCIÉTÉ DE PRÊTS ET PLACEMENTS DE QUÉBEC.**

Avis aux personnes maintenant en construction dans les Quartiers St. Jean et Montcalm.

**ARGENT A PRÊTER.**

La Société a actuellement en caisse une somme d'argent qu'elle peut prêter, sur garanties hypothécaires, aux taux de 4 1/2 et 5 0/0, intérêt capitalisé, remboursable, capital et intérêt, tous les mois, tous les trois mois ou tous les six mois. Les prêts se font par sommes de \$100.00 et plus et pour un an jusqu'à dix ans.

Aucune amende n'est imposée sur les arrérages.

Les transactions se terminent avec toute la diligence possible.

La Société prête aussi aux actionnaires sur la garantie de leurs actions.

Pour toutes informations, s'adresser au Bureau de la Société, No. 13, rue St. Jacques.

**LS. BOURGET,**  
Président.

**ROBT. LAROCHE,**  
Sec.-Trés.  
Québec, 17 octobre 1881.

**VENTE PUBLIQUE**  
DE  
**Lots a Phosphate de Chaux**  
Conformément à la section 158 de l'Acte Général des Mines de Québec, (43-44 Vict., ch. 12.)

AVIS est par le présent donné que, MER-CREDI, le SEIZIÈME JOUR de NOVEMBRE prochain, l'on procédera dans l'une des salles des nouveaux Édifices Provinciaux, en cette ville, à la vente, par enchère, d'une étendue d'environ 29,000 acres de terres situées dans la région des Phosphates de Chaux, comté d'Ortawa; et compris dans les cantons suivants: Templeton, Wakefield, Portland, Est et Ouest, Buckingham et Derry.

La vente commencera à ONZE heures précises du jour.

La mise à prix sera de TROIS PIASTRES (\$3.00) par acre.

Conditions de la Vente.—Soumis une demi-heure après l'adjudication, l'acheteur devra payer le montant du sur le ou les lots acquis; autrement ces lots seront immédiatement remis en vente à la folle enchère.

L'acheteur sera tenu de payer à qui de droit la valeur de toutes améliorations utiles existantes sur les terrains vendus à la date de l'achat.

Ces ventes seront aussi suivies à toutes les dispositions contenues dans les lois et règlements concernant les mines, maintenant en force en cette Province.

L'on pourra se procurer au Département des Terres de la Couronne, à Québec, ou chez les Agents locaux, M. O. E. Belle, M. Farley, M. John A. Cameron, à leurs résidences respectives, Montréal, Hull et Thurro la liste des lots qui devront être offerts en vente, ainsi que le plan des Cantons dans lesquels ces terrains sont compris.

**E. E. TACHE,**  
Assistant Commissaire  
Département des Terres de la Couronne,  
Québec, 12 octobre 1881.

N. B.—D'après la loi, les journaux nommés à cet effet sont les seuls autorisés à publier cet avis.  
17 octobre 1881.

**De nouveaux succès**  
Sont remportés tous les jours par  
**L'EMULSION DE PUTTNER.**

*Elle donne un regain de vigueur à la santé en général.*

Du Révé. RALPH BROCKEN, pasteur de l'église wesléenne d'Halifax.  
C. E. PUTTNER, Ph. M.,  
Cher monsieur,—Quelqu'un m'ayant conseillé de faire l'essai de votre Emulsion d'huile de foie de morue, comme remède pour l'influenza, la toux, etc., je me fis un plaisir de certifier que les résultats de cet essai ont été supérieurs à ceux obtenus par toute autre médecine. Contrairement à beaucoup d'autres remèdes pour le rhume, elle ne cause pas de nausées et n'écore pas, mais elle donne de la vigueur au système en général.

**COMME TONIQUE POUR LES CONVALESCENTS** qui relèvent de la diphtérie, des fièvres ou de toute autre maladie affaiblissant le système et qui demandent un fortifiant, on trouvera un remède sans pareil dans l'usage de  
**L'EMULSION DE PUTTNER**  
*Comme médecine de famille.*

De M. THAKSTON, secrétaire de la Y. M. C. A. d'Halifax.  
C. E. PUTTNER, Ph. M.,  
Cher monsieur,—J'ai fait usage dans ma famille de votre Emulsion, tant pour une simple toux que pour un rhume obstiné et pour la débilité générale. Dans chaque cas, elle a donné le résultat le plus satisfaisant. Je la recommande fortement comme une médecine de famille.

**COMME PURIFICATEUR DU SANG**

On trouvera qu'elle surpasse les nombreuses médecines qu'on offre partout en vente, attendu qu'elle

**DONNE AU SANG LE FER**  
qui est une nécessité constante de la force de la constitution, et elle doit être regardée comme un agent nutritif important et justement recommandé par la faculté pour le traitement des  
*Femmes et des enfants atteints d'anémie et dont la figure est pâle et souffrante.*

**VOICI L'OPINION DU COMMERCE :**

H. A. Taylor, fenier, président de la Société pharmaceutique de la Nouvelle-Écosse, dit :  
"A tout prendre, je vends plus de votre Emulsion que tous les autres remèdes réunis, et j'ai vu les nouvelles les plus favorables de son usage. Je la considère comme la meilleure crème ou Emulsion qui ait encore été offerte au public; elle est préparée d'après les données de la science, ce qui lui donne un caractère particulier et permanent."

A vendre par Edmond Giroux & Frère, R. McLeod, Laroche & Cie., et tous les pharmaciens.  
**Prix - - - 50 cents.**  
DEMANDEZ  
**L'EMULSION DE PUTTNER**  
23 septembre 1881.